

Réunion du 12 mai 2009 19 h 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie le 12 mai 2009 à 19h00 sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Présidente.

Etaient présents : Mrs Bouxom, Cahot, Maléon, Vasseur
Mmes Cottereau, Duquesnoy, Feron, Meunier

Absent excusé : /

Absent : M. Ardoin

Absent non excusé : /

Pouvoir : M.Ardoin à M. Cahot

Secrétaire de séance : Mme Cottereau

Délibérations :

Secours aux personnes

La Commission du CCAS à l'unanimité a accordé une aide de **150 €** à une famille pour régler une fraction des factures de cantine de 2008 et 2009. Celle-ci sera versée directement au SIVOS Varenne domiciliée à la mairie de la Chapelle du Bourgay.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Aide aux familles pour le centre de vacances

Sur proposition de la Présidente du CCAS et après discussion au sein de la commission, une aide de 1,52 € par jour et par enfant sans condition de plafond de ressources est accordée aux enfants de la commune jusqu'à 16 ans et, uniquement pour ceux fréquentant le centre de loisirs de la Communauté de Communes Varenne et Scie et / ou la base nautique de la Varenne.

L'aide sera attribuée pour 22 jours au maximum en une seule fois ou, en plusieurs sessions après accord de la Mairie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

D'autre part la Présidente propose de verser directement cette aide aux centres concernés pour éviter aux parents d'avancer les fonds.

Séjour linguistique

Sur proposition de la Présidente du CCAS et après discussion au sein de la commission, une participation de 40 € sera accordée à tous les enfants de la 6^{ème} à la terminale pour un séjour linguistique d'au moins une semaine organisé par un établissement scolaire pour l'année 2009.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

Journée de la Varenne

Sur proposition de la Présidente du CCAS et après discussion au sein de la commission, la journée découverte Varenne Plein Air offerte aux enfants de 8 à 18 ans est votée à l'unanimité.

Elle aura lieu le mercredi 24 juin 2009.

Les frais de repas, de transport, des enfants et des encadrants sont pris en charge.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

Madame Cottereau propose d'attribuer un cadeau à chaque mariage. Le cadeau retenu sera un album photos d'une valeur de 30 euros.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

Madame Cottereau propose qu'à chaque naissance soit plantée un arbre sur le terrain de détente. Cette proposition reviendra à l'ordre du jour.

Clôture de la séance à 20 h 00.